27e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 43 26 OCTOBRE 1905

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*EDITION COMPLÈTE ; *de 10 francs à l'*EDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne)

L'Angleterre catholique au XIXe siècle

John KEBLE

(DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE)[1]

SOMMAIRE. — Keble poète : la *Lyra innocentium.* — Bonne foi des anglicans. — Les affaires de Hampden et de Gorham. — Keble temporise. — Les *Lectures* de Newman à l'Oratoire de Londres. — Conversion de Manning et de Robert Wilberforce. — Keble dans son presbytère ; il y reçoit Newman avec Pusey. — Sa mort dans l'anglicanisme.

Newman avait donc passé à l'Eglise romaine, où ses études des premiers siècles de l'Eglise, illuminées par la prière, l'avaient logiquement conduit. (8 octobre 1845). Ce fut comme si l'astre le plus brillant fût tombé du ciel de l'Eglise d'Angleterre. L'Université d'Oxford s'en attriste. Gladstone, Church, tous les amis de ce grand homme, les plus mêlés au mouvement religieux, en sont consternés. Pusey essaie d'expliquer son départ parce que « sa voie est dans la mer, » et qu'un homme comme Newman a reçu « une mission spéciale que ses disciples n'ont pas le droit de suivre. » C'est pourquoi il ne le suit pas. Nous savons par quelles angoisses passa l'âme de John Keble, et ce cri poignant de l'adieu : « Puissiez-vous avoir la paix là où vous êtes allé, et nous aider aussi à la trouver ! » Mais lui non plus n'a pas le courage de l'imiter et il s'applique à se former une conscience particulière.

I. — C'était un théologien instruit, moins érudit, mais plus averti que Pusey. Si donc il eût marché dans la voie laborieuse du raisonnement, nul doute qu'il n'eût abouti aux mêmes conclusions que Newman. Mais il s'arrêta en chemin. Pourquoi ? C'est qu'il y avait en lui deux hommes très distincts : le théologien et le poète. Le théologien était embarrassé, il le fit taire ou plutôt il cessa de le consulter, et il laissa parler le poète. Celui-ci ne demandait que cela. Retenu par le charme de sa douce femme, la *dear Charlotte,* et par l'aimable conversation de sa sœur Elisabeth, épris des jouissances du foyer et d'ailleurs retiré au fond de son presbytère, dans le calme des champs de Hursley, loin de la bataille vive des idées, Keble berça son chagrin dans la rêverie et le laissa bercer par ces deux femmes aimables, maladives, de sentiments très délicats, de prévenances exquises, dont il était l'idole. Il était partagé, suivant le mot de saint Paul, *divisus,* entre la vérité pure et son délicieux foyer ; ce fut celui-ci qui prévalut. La poésie acheva la victoire. Il se mit à composer un petit livre de poèmes gracieux : *Lyra innocentium, Pensées en vers sur les voies et les privilèges des petits enfants.* L'enfance l'attirait, et tous les jours il visitait son école pour les voir, les interroger, travailler à leur formation morale. Lui-même n'avait pas d'enfants, mais il avait adopté en quelque sorte tous les enfants de ses amis, tous ceux des pauvres de Hursley. Personne ne les avait mieux étudiés, ne les comprenait davantage, n'avait pénétré jusqu'au fond de ces natures candides, naïves, innocentes, qui semblent, comme leurs anges, voir la face du Père qui est aux cieux. Quand il les baptisait c'était pour lui une jouissance mystique profonde, il était visiblement convaincu qu'ils étaient sanctifiés par la grâce baptismale.

Un de ses amis qui avait assisté à cette cérémonie en qualité de parrain écrivait : « Il fallait l'entendre quand, se tournant vers nous, d'une voix nette, d'un regard passionné et grave, il nous rappela notre devoir. Puis il bénit le petit enfant. Il semblait ne pas vouloir se séparer de lui ; enfin après une pause d'une ou deux minutes, il le remit dans mes bras. Comme nous revenions à la maison, il s'approcha de nous et s'arrêta pour baiser ce front encore brillant de rosée baptismale[1]. »

Ces enfants étaient ses maîtres, disait-il, ils lui apprenaient la vraie science chrétienne. Ils étaient beaux, ils étaient purs, transformés et sanctifiés par la grâce. Cette Eglise était donc sainte qui

[1] Voir *Ami,* n° 37.

[1] Notes de Francis Abraham.

sanctifiait ainsi les âmes. La poésie venait ainsi en aide à la théologie, lui fournissant ces arguments brillants qui ne tiennent guère devant la pure raison, mais qui répandent sur les esprits une sorte d'enchantement qui les subjugue et les persuade, s'il ne les convainc pas. Lui-même s'en laissait griser et il disait de sa *Lyra :* « Ce livre a été pour moi une grande force au milieu de la désolation et de l'angoisse de ces deux dernières années. » Son inspiration, son amour pour les enfants, rappellent le génie de Victor Hugo qui fut le poète des enfants, à cette différence énorme près que Victor Hugo chanta leur gentillesse, leurs grâces extérieures, leurs lèvres toujours prêtes au sourire, « leurs pleurs vite apaisés, » tandis que John Keble les chanta en poète chrétien qui voit leurs âmes purifiées par le baptême, baignées dans la grâce divine, élevées à la dignité de filles de Dieu.

Ce livre parut au commencement de 1846. Pendant ce temps Newman retiré à Littlemore, nouveau converti, priait ardemment, demandant à Dieu de lui montrer sa voie définitive. Lui aussi aimait les enfants et quelquefois il les réunissait autour de lui dans l'église qu'il avait bâtie. Alors il leur apprenait des cantiques qu'il accompagnait sur son violon. Il souriait à ces chères créatures dont il voyait mieux encore que son ami l'admirable splendeur, et quand il sortait il s'arrêtait pour prier sur la tombe de sa mère, dont sa sœur Jemima renouvelait chaque jour les fleurs.

Il pensait à ses amis qu'il avait laissés dans l'Eglise anglicane et il les priait instamment de réfléchir. Hope, qui avait lu son livre sur le *Développement de la doctrine chrétienne,* lui répondait :

> Je m'unis à vous de grand cœur pour désirer quelque fin à mes doutes présents : mais sera-ce dans la direction que vous jugez bonne ou par un retour à l'anglicanisme, là est la question. Je suis étonné de voir combien Keble est résolu à maintenir sa position actuelle. D'autres aussi qui ont plus de ferveur et de science que moi sont en voie de recul, et cela me trouble, parce que je ne puis que regarder autour de moi pour y chercher une autorité. (23 avril 1846).

C'est donc sur Keble et sur Pusey que tous les regards des hommes hésitants demeurent fixés. Leur raisonnement invariable est celui-ci : « Keble et Pusey ne peuvent se tromper, ils sont « le grand fait » contre lequel rien ne saurait prévaloir. » Donc l'anglicanisme est dans le vrai. — Les hérétiques qui refusent l'infaillibilité à l'Eglise en investissent volontiers leurs chefs de parti.

Keble avait envoyé sa *Lyra innocentium* à Newman, ce fut son dernier signe de sympathie alors, et pendant dix-huit ans il cessera toute relation épistolaire avec lui. C'était moins par manque d'affection toutefois que par prudence et par crainte. « La confiance ne peut plus être ce qu'elle était », lui mande-t-il en lui adressant son livre. D'ailleurs le départ du grand solitaire de Littlemore avait été âprement discuté, et par plusieurs durement condamné ; le silence paraissait de mise. Cependant Wiseman ayant demandé pour la *Revue de Dublin* un article à Newman, celui-ci prit pour sujet la *Lyra innocentiun.* Il félicite l'auteur de n'avoir pas eu un mot amer pour les nouveaux convertis, lesquels d'ailleurs ne demandent pas merci, mais justice. Quand des hommes instruits, de vie irréprochable, ont sacrifié leur position pour embrasser une autre communion, dit-il, c'est un très fort argument en faveur de cette communion. Il leur a fallu renoncer à la fortune, à la considération, à de douces et fortes amitiés. Comme on ne pouvait signaler une faute dans leur conduite, on a incriminé leur mode de départ.

> Bons amis, leur dit Newman, *habetis confitentem reum.* Il plaide coupable. Dans le cours de sa conversion il a eu à lutter avec l'incertitude de l'esprit, avec les devoirs de sa position, avec le soupçon que cette position était intenable, avec l'anxiété de remplir des devoirs multiples et de concilier ceux qui étaient contradictoires. Il n'est pas parfait. Souhaitons à ceux qui ont parlé ou écrit durement des récents convertis, qu'on leur applique au grand jour du jugement une mesure plus douce que celle dont ils ont usé dans ce cas.

Cela dit, il loue sans réserve le livre de Keble, surtout dans les passages qui exaltent et chantent la Vierge Marie. L'auteur a honoré l'Eglise anglicane, il lui a donné, dit-il, un relief d'honneur et de poésie qui lui était nécessaire, mais cela c'est l'apparence et non la réalité. La *Lyra* est un nouveau pas en avant qui ne prouve qu'une chose : c'est que « le Mouvement n'est pas à sa fin. »

> Nous ne disons pas qu'il va s'étendre, qu'il s'établira d'une façon permanente dans la communion où il est né, qu'il provoquera ou non une réaction protestante... Nous ne sommes point prophète. Encore moins nous hasardons-nous à prédire la destinée des individus engagés dans le Mouvement... Nous voulons dire seulement qu'il y a beaucoup à attendre des opinions qui ont naguère trouvé un tel accueil dans l'Eglise d'Angleterre, car ces opinions sont encore vivantes dans son sein.

Puis le silence s'établit entre eux, le silence de ceux qui pensent toujours à un beau rêve évanoui, à une vieille amitié qui leur a apporté une déception et dont ils gardent le fidèle souvenir, mais qui n'en parlent jamais.

Désormais Keble devient comme l'ombre de Pusey. Celui-ci, relevé d'une disgrâce de deux années, a prêché le 1er février 1846 devant l'Université d'Oxford sur le pouvoir des clefs et sur l'entière absolution du pécheur. Il a pris pour texte les paroles du Sauveur : « Les péchés seront remis à qui vous les remettrez. » Il avait parlé avec une telle conviction que ses idées, c'était visible, paraissaient faire partie de sa personnalité, disait J. A. Mozley dans cette phrase intraduisible : *Pusey seemed to inhabit his sentences.* Mettant sa doctrine en pratique, il confesse et il absout. Keble déclare aussitôt que celui qui ferait revivre l'habitude de la confession dans l'Eglise anglicane « ferait l'une des meilleures choses qui pussent être faites pour cette pauvre Eglise dans l'état où elle est. » Il sentait parfaitement que,

sans la confession, les consciences échappent à ceux qui les dirigent, elles ne se livrent pas. « Nous travaillons dans la nuit, ajoute-t-il, et il est impossible d'établir la communion fréquente sans la discipline d'une confession plus ou moins stricte. » Et lui aussi il entend les confessions comme font les prêtres dans l'Eglise romaine, en laissant toutefois, disait-il, plus à la discrétion et à la responsabilité du pénitent qu'on ne fait dans l'Eglise catholique.

Pusey d'ailleurs confessait depuis 1838, mais il ne commença à se confesser lui-même que le 1er décembre 1846 à la suite d'une grave maladie. Ce fut à Keble qu'il s'adressa, et désormais il accomplit auprès de son pieux ami ce devoir trois fois par an, avec beaucoup de componction et de fruit, s'imposant des austérités que son confesseur dut adoucir. Manning aussi entendait les confessions à Lavington. Il revêtait le surplis avec la gravité qui le caractérisait, s'asseyait en face du pénitent à genoux, le bénissait par le signe de la croix et le renvoyait après avoir prononcé sur lui la formule de l'absolution catholique. « Il y avait en lui, racontait une de ses pénitentes qui se convertit plus tard, je ne sais quoi de particulièrement respectable qui vous eût fait honte d'une pensée mauvaise ou d'une parole légère, et il était néanmoins affectueux et tendre comme une femme. » A diriger les autres, à entendre leurs aveux, à compatir à leurs misères, il avait conscience, dit-il plus tard, qu'il devenait lui-même meilleur et se sanctifiait.

Quand il tombe malade au printemps de 1847, pendant plusieurs semaines au regard de la mort, il pense à son âme, à son salut, il note dans son journal intime ses péchés, ses tentations, avec cette édifiante rigueur qu'apportent les saints à étudier leur conscience. Ce temps passé à souffrir, il l'emploie à une sorte de retraite spirituelle où la confession a sa place avec la prière, la récitation des Psaumes de la pénitence et la lecture de l'Ecriture sainte faite à genoux dès qu'il le peut. Aussi est-il l'objet de faveurs divines singulières : « Temps béni, écrit-il, je n'ai jamais été si seul à seul avec Dieu, jamais si près de lui, jamais si visité par lui, jamais si éveillé de tout songe, jamais si en garde contre la vaine apparence au milieu de laquelle je m'étais mû, jamais si convaincu de la réalité du monde au delà de la tombe... Je ne puis assez bénir Dieu pour cette maladie sans laquelle je serais mort éternellement... »

Nul doute qu'il n'ait été dès lors, bien que non catholique, dans la pleine grâce de Dieu. Il ne voyait pas encore, mais il était calme et jouissait de cette paix intérieure qui servait d'argument à Keble et à ses amis pour rester dans l'Eglise anglicane. Newman ne contestait point la sincérité de leurs affirmations lorsqu'ils lui disaient qu'ils jouissaient « de l'évidence manifeste de la grâce sur leurs cœurs, » bien « qu'ils n'aient pas fait leur soumission à l'Eglise catholique. » Il se rappelait en effet ses premières années de ministère à Oxford, et il leur disait, à sa façon pénétrante :

Puis-je oublier — non, je ne l'oublierai jamais — ce jour de ma jeunesse où je me liai pour la première fois au ministère de Dieu dans cette vieille église de Sainte-Frideswide, la patronne d'Oxford ? Puis-je oublier les larmes abondantes et si douces que je versais en pensant à ce que j'étais devenu ?... Puis-je jamais effacer ou désirer d'effacer de ma mémoire ces heureuses matinées du dimanche, claires ou sombres, où pendant des années successives je célébrai votre service de la communion dans ma propre église de Sainte-Marie, heureux à ce point de ces joies que je n'entendais rien des disputes de langues qui entouraient ses murs ? Et aussi, ne puis-je pas ne pas sentir combien est doux le souvenir de ces chères années que je passai dans la retraite, préparant ma délivrance d'Egypte, implorant la lumière, l'obtenant peu à peu, sentant diminuer la tentation dans mon cœur et le péché sur ma conscience ? O mes chers frères ! ô mes amis anglicans ! j'ajoute foi, croyez-le, à ce que j'ai éprouvé moi-même. (1850).

Il avait trop de théologie pour ignorer que Dieu sanctifie certaines âmes par sa grâce multiforme, même en dehors des sacrements, et qu'il se complaît à contempler la sainteté intérieure de ces hommes de bonne volonté qui cherchent en toute droiture la vérité. Toutefois il les prémunissait contre ce sentiment de paix, qui pouvait n'être qu'un engourdissement produit par une ruse de l'ennemi. « C'est quelque chose que d'avoir la paix intérieure, leur disait-il, mais ce n'est pas tout : ce peut être le calme de la mort. »

Un grand nombre de convertis ont insisté sur leur bonne foi absolue alors qu'ils se trouvaient hors de l'unité de l'Eglise. Leur situation n'était point de leur fait. Ils subissaient d'insurmontables préjugés, ils étaient victimes de l'éducation reçue, de l'atmosphère morale qu'ils respiraient, mais ils aimaient Jésus-Christ, ils se distinguaient par leur piété, leur esprit de sacrifice, une étonnante dignité de vie, et par l'action intérieure du Saint-Esprit ; bien qu'ils fussent privés de la grâce plus intense venue par les sacrements, ils atteignaient une haute sanctification, peut-être la sainteté. — Les catholiques d'ailleurs n'ont qu'à se réjouir de ce travail divin opéré dans ces âmes d'élite, car ils savent bien que ce sont des âmes sœurs, en communion avec eux, appartenant à l'âme de l'Eglise. Manning dans une note particulière redit sa conviction profonde touchant leur bonne foi et son admiration pour leurs vertus. « J'ai connu intimement parmi eux, dit-il, des âmes vivant par la foi, l'espérance, la charité et la grâce sanctifiante, avec les sept dons du Saint-Esprit, dans l'humilité, la pureté parfaite de vie et de cœur, la méditation constante de l'Ecriture sainte, la prière continue, le renoncement complet d'eux-mêmes, le travail personnel consacré aux pauvres, ayant en un mot une vie d'une sainteté visible, aussi évidemment l'œuvre du Saint-Esprit que j'en aie jamais rencontré. » Quand on réfléchit à l'amour immense de Dieu pour toutes les âmes qu'il a créées, ces merveilles de miséricorde ne sauraient surprendre. Quelle est l'âme,

même la plus déshéritée, qu'il n'enveloppe pas d'une tendresse telle qu'au moment du jugement elle ne déclare d'elle-même : « C'est ma faute ! Je savais, mon erreur a été coupable ! *Ergo erravimus !* » Nul doute que Keble dans son calme presbytère de Hursley, entre sa sœur et sa femme, parmi des instructions aux enfants et ses visites à ses paroissiens, n'ait joui d'une manière particulière de la paix divine qui accompagne la constante vertu, et qu'il n'ait doucement abandonné son âme aux inspirations, aux grâces, à l'action créatrice et rénovatrice du Saint-Esprit.

II. — Ce fut pour lui comme pour Pusey une dure épreuve quand Hampden, le professeur incroyant, fut désigné par la reine à l'évêché d'Herefort et que le primat de Cantorbéry reçut l'ordre de le sacrer. (26 mars 1848). « Les évêques sont tous contre nous, » disait Pusey ; et il était contraint de se rattacher à une Eglise supérieure, idéale, conduite par Dieu en dehors de ses chefs et cherchant dans les Pères sa doctrine, ses appuis. Keble aussi ignore à quel principe sûr se prendre ; mais il s'applique ferme à retenir dans le bercail anglican ceux qui sont scandalisés et qui s'éloignent :

Bien loin de se retirer parce que de telles doctrines sont malheureusement tolérées, leur dit-il, c'est pour chacun une raison de plus de rester à son poste et de faire de son mieux, comme il me semble qu'ont fait saint Basile et d'autres avec les évêques semi-ariens de leur temps. Aussi longtemps que les formulaires de l'Eglise demeurent sans changement, je ne puis voir comment la tolérance de l'hérésie chez un évêque ou chez l'autre, *ou même dans tout l'épiscopat*, peut être autre chose qu'une question de discipline, non de doctrine, et je pensais qu'il avait toujours été de règle depuis les jours de Donat que les questions de discipline affectent le bien être et non l'être de l'Eglise.

Il ne veut pas convenir que l'anglicanisme va tout droit à l'érastianisme, c'est-à-dire à la doctrine qui établit les droits absolus de l'Etat sur l'Eglise, donc à la ruine de la liberté de l'Eglise. Au contraire, il croit voir que le terrain est meilleur qu'il n'a jamais été depuis la Révolution ; seulement il faut savoir attendre : « La seule chose qui nous ruinerait serait l'impatience. »

Manning était loin de paraître aussi rassuré. Il se trouvait à Rome quand fut lancée la candidature hérétique d'Hampden : « Je sens ma position altérée par cet événement, écrit-il à Robert Wilberforce, et je ne puis penser sans terreur à l'avenir. » Car l'Eglise d'Angleterre a abdiqué son titre de gardienne de la doctrine catholique. C'est maintenant « une vérité malheureuse, » mais claire, que « le pouvoir civil est le juge dernier de la doctrine en Angleterre, principe hérétique autant qu'athéistique. » Et il ajoutait avec tristesse : « Je ne sais pas comment je puis servir un corps que je ne puis défendre. Je suis réduit à un choix entre ma foi et tout ce qui lui sert de fondement d'un côté, et tout ce qui m'est cher dans la vie de l'autre. Les principes par lesquels je me suis efforcé, non sans succès, grâce à Dieu, de retenir les autres dans l'Eglise d'Angleterre sont faussés. » (12 février 1848).

Après le sacre il est obligé, en sa qualité d'archidiacre, de se prononcer sur ce scandale qui a bouleversé l'Eglise anglicane, et il le fait dans son mandement de juillet : « Hampden, dit-il, n'a pas été noté officiellement d'hérésie, et au moment de sa consécration il a déclaré accepter toute la doctrine qui était de foi dans l'Eglise. » Cette distinction parut trop subtile au public et ne rassura personne, pas même celui qui l'avait inventée. Dès lors en effet Manning est ébranlé, il souffre vivement de la situation équivoque qu'il subit, mais il ne voit pas encore nettement sa route.

Voici maintenant Gorham qui nie l'efficacité du baptême et qui n'en est pas moins maintenu dans sa cure du diocèse d'Exeter par une décision du Conseil privé de la reine (8 mars 1850), en dépit de l'évêque Phillpotts, qui lui refuse l'institution, et d'une décision de la Cour des Arches. Ainsi donc des juges laïques ont cassé un jugement ecclésiastique : « L'Eglise est perdue, s'écrie Gladstone, si elle ne se relève par quelque acte d'autorité. »

L'évêque d'Exeter proteste alors auprès de l'archevêque de Cantorbéry :

— Si vous sanctionnez une décision légale par laquelle l'Eglise abandonne une partie essentielle de la foi, lui écrit-il, vous confirmez ainsi autant que cela dépend de vous que l'Eglise à laquelle vous présidez ne fait pas partie de l'Eglise de Jésus-Christ. Dans cette confusion, est-ce qu'on ne serait pas tenté de se demander où est la vérité ? Et quelques-uns voudront la chercher ailleurs, dans l'Eglise de Rome.

Il conclut par ces fortes paroles :

Je proteste devant l'Eglise d'Angleterre, devant la sainte Eglise catholique, devant Celui qui est son Chef divin, contre l'acte par lequel vous donnerez mission et charge d'âmes, dans les limites de mon diocèse, à un ecclésiastique qui déclare professer les hérésies soutenues par M. Gorham. Je proteste que quiconque lui donnera mission avant qu'il se soit rétracté, soutiendra et favorisera lesdites hérésies. Je déclare enfin que je ne puis rester sans péché en communion avec celui, quel qu'il soit, qui abusera ainsi de la haute charge qui lui est confiée, et, grâce à Dieu, je n'y resterai pas.

Cette protestation obtient la faveur du public. Les chefs de l'ancien « Mouvement » se réunissent chez Hope pour arrêter des « résolutions » ; ils sont treize parmi lesquels Keble, Robert et Henry Wilberforce, Manning, Pusey ; mais au moment de signer, Gladstone recule :

— Croyez-vous, dit-il à mi-voix à Manning, qu'une telle démarche puisse se concilier avec le serment que j'ai prêté comme conseiller privé de la Couronne ?

On y disait en substance que l'Eglise anglicane, si elle acceptait cette décision, renonçait à la doctrine catholique et aussi à la fonction et à l'autorité lui permettant de témoigner et d'enseigner en qualité de membre de l'Eglise universelle ; qu'elle se séparait du corps catholique, et que « toutes mesures doivent être prises sans délai, pour obte-

nir une déclaration faite d'autorité par l'Eglise de la doctrine du saint baptême à laquelle la récente sentence a porté atteinte. »

Il ne tient pas à Keble que ce mouvement ne s'étende. Il publie une courageuse brochure où il envisage la question du « désétablissement » de l'Eglise anglicane : « Mieux vaut une véritable Eglise séparée de l'Etat, dit-il, qu'une Eglise contrefaite en union affichée avec l'Etat. » En deux meetings tenus à Londres, le 23 juillet 1850, il réclame hautement des juges spirituels pour les causes religieuses. Mais l'évêque d'Exeter est débouté devant toutes les juridictions. L'évêque de Londres présente alors un bill, dans le sens indiqué par Keble, devant la Chambre des lords. « Je ne demande qu'une chose, dit-il : c'est que les questions de doctrine religieuse ne soient pas jugées par le Conseil privé, mais renvoyées aux évêques réunis. » Il insiste d'une voix émue, en montrant les conséquences à redouter si son projet est rejeté :

— Beaucoup qui étaient comme des pierres précieuses de l'Eglise, pourraient s'en détacher.

L'allusion était transparente. On connaissait de ces pierres précieuses qui ne brillaient plus sur le vêtement de l'Eglise, et d'autres qui semblaient prêtes à s'en séparer. Mais les ministres répondent avec un élégant dédain : « Ces pierres sont donc bien mal attachées qu'elles peuvent si facilement se détacher ! » D'ailleurs les évêques ne s'entendent pas, aussi la Cour des Arches, sur le refus de l'évêque Phillpotts, fait-elle procéder d'autorité par son doyen, le 6 août 1850, à l'institution de Gorham.

Les âmes entièrement droites comme Allies, Dodsworth, Maskell, n'en prennent pas leur parti, les inquiétudes de Manning redoublent, et il les confie à son ami intime, Robert Wilberforce : « Je ne puis dire, écrit-il, que je rejette la théologie anglicane, mais je ne la connais plus, et tout simplement je n'y crois plus... Nos articles et nos formulaires, dans la mesure où ils contiennent la tradition catholique, je les comprends ; mais au delà je sens que je n'ai aucune certitude, parfois aucune perception de leur sens. Je ne puis m'appuyer sur eux. Ils ne sont pas une règle pour moi. »

Et il commence à regarder « Rome, centre de l'Eglise, une, sainte, visible, infaillible. » Il souffre de ces obscurités, de ces contradictions, d'autant plus que, comme autrefois Newman, un grand nombre d'âmes inquiètes le questionnent, le consultent, demandent une décision.

On s'adresse aussi à Keble, mais pendant que les autres sont angoissés, il paraît avoir le don de patience, de temporisation, de quiétude expectante. Sans doute bien des choses sont en péril, dit-il, mais pourquoi pousser tout au pire ? Pourquoi désespérer ? Rien ne se fait à la hâte dans le monde des idées : « Quand, au quatrième siècle, l'Eglise a attendu cinquante-six ans depuis le Concile de Nicée à celui de Constantinople, pour voir la fin des troubles qui s'étaient produits sur un point capital de doctrine, nous voyons aujourd'hui des hommes ardents qui jugent trop long d'attendre une année la solution des difficultés présentes ! » Et il conclut éloquemment :

« Tout l'air de l'Angleterre me semble résonner des voix des morts et des vivants, particulièrement des saints morts, qui concordent pour nous dire : Restez ici ! Ne songez pas à partir ! Faites ici votre ouvrage ! »

Et sa parole arrête les moins sincères, ceux qui secrètement cherchaient une raison plausible, comme Gladstone, pour garder leur belle situation ou leur heureuse tranquillité. Ceux qui disaient autrefois : *Credo in Newmanum,* disent maintenant : *Credo in Keble ;* mais cette foi humaine ne suffit pas à des âmes élevées, clairvoyantes, logiques, qui poursuivent avec acharnement la vérité, comme Dodsworth, Maskell et Allies. Ils demandent nettement à Pusey d'où il tient le pouvoir de confesser, qui le lui a remis, et ce que valent ses absolutions. Pusey, qui ne sait jamais se défendre, gémit et balbutie ; mais Keble, mieux armé, doué à certains moments d'une haute audace offensive, les reprend vivement : « Votre conduite est inexplicable, leur dit-il, à moins que vous ne vouliez, à travers la poitrine de Pusey, poignarder l'Eglise d'Angleterre ! » Mais ces images hardies n'impressionnent pas ses contradicteurs, non plus que la théorie de Pusey alléguant que l'Eglise anglicane, habituée à accorder une grande liberté à ses enfants, reconnaît à chaque prêtre le droit d'exercer partout le pouvoir des clefs.

Keble soutient la retraite, on sent toutefois qu'il faiblit et qu'au fond il n'est pas pleinement convaincu. « Je suis comme si j'étais sur le même bateau que vous, » mande-t-il à Pusey ; mais il ne sait comment manier le gouvernail, encore que sa main soit plus vigoureuse que celle de son ami.

III. — De sa retraite de Birmingham, Newman regarde ses anciens disciples et amis qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas entrer au port. Alors il se rend à Londres au printemps de 1850, et dans la chapelle de l'Oratoire il donne douze Lectures, qui sont très suivies, sur leurs « difficultés. » Son but est manifeste : il entend réveiller ceux qui s'endorment dans leur funeste sécurité comme Keble, et leur montrer la porte ouverte du bercail. « Je m'adresse aux personnes qui ont des craintes, de graves inquiétudes ou de vagues incertitudes, qui redoutent, par exemple, que leur communion ne soit pas un trésor et une source de grâce... Ce qui me pousse, c'est la crainte que vous n'ayez le devoir de vous soumettre à l'Eglise catholique et que vous n'en fassiez rien. » (1re lecture). Qu'attendent-ils, après l'affaire Gorham ? Qu'est-ce que leur Eglise sinon la servante « du pouvoir suprême qu'elle représente et dont la volonté est sa respiration ? » Qu'est-ce que son *Prayer Book,* sinon « un acte du Parlement qui date de deux cents ans ? » Le Parlement était-il donc apostolique ? « Et vos cathédrales, et vos

chapitres ? Ce sont les dépouilles du catholicisme ! »

Pourquoi ont-ils commencé ensemble le « Mouvement » de 1833 ? N'était-ce pas pour rendre l'Eglise indépendante de la suprématie royale ? Mais les évêques les ont frappés aussitôt avec les armes qu'ils tenaient du pouvoir. Eux, si craintifs d'ordinaire, « exécutèrent une solennelle danse de guerre autour de leurs victimes. » Ils lancèrent hardiment leurs engins de guerre apostoliques contre le parti apostolique... (5e lecture). Ceux qui sont convaincus de la vérité du « Mouvement » ne sauraient demeurer plus longtemps dans une Eglise qui les rejette :

Je pense trop bien de vous, j'espère trop de vous pour croire que vous mentirez à des convictions si précises et si impérieuses. Non, vous êtes soumis à une destinée, la destinée de la vérité ; la vérité est votre maitre, et non pas vous les maitres de la vérité ; vous devez aller où elle conduit. Vous ne pouvez avoir foi dans l'Etablissement, dans ses sacrements ou ses préceptes. Vous devez le quitter, vous en séparer. Vous devez lui tourner le dos. Vous devez abjurer ce qui n'est pas devenu tout d'un coup une imposture, mais ce qui maintenant vous est prouvé n'avoir jamais été autre chose. Vous devez prendre en main votre croix et vous en aller. (4e lecture).

Sans doute ils se sont indignés de « l'affreuse mesure » prise par l'Etat dans cette affaire. Et après ? On a fait un essai de meeting, on a publié un article dans une revue, puis le coup est porté et *causa finita est !*

« Presque tous vos théologiens, sinon tous, s'appellent eux-mêmes des protestants, et vous anathématisez ce nom. Qui fait aux catholiques autant de concessions que vous ? Et vous restez séparés d'eux ! Qui parmi les anglicans voudrait parler de la pénitence en tant que sacrement comme vous le faites ? Qui réserve l'hostie consacrée ? » Tout cela, l'Eglise anglicane le désavoue, et vous prétendez la défendre quand elle ne vous en sait aucun gré ! « Vous êtes nés pour être catholiques... Prenez garde que le monde ne vous retienne. Gardez-vous de manquer à la grâce de Dieu en quoi que ce soit, ou de rester en arrière quand la grâce va en avant. »

Marchez avec elle, travaillez avec elle, et je sais comment cela finira. Vous n'êtes pas les premiers qui aient suivi cette voie. Encore quelque temps, et s'il plaît à Dieu, ce qui était amer deviendra doux, et ce qui vous paraît doux deviendra amer ; vous aurez traversé l'agonie et vous rentrerez sains et saufs dans la vraie maison de vos âmes, dans la vallée de paix... Oh ! est-il possible qu'il y ait une résurrection même sur la terre ! O grâce étonnante, que nous nous retrouvions joyeusement, après avoir été séparés, et cela avant d'aller au ciel !... (11e lecture).

Jamais peut-être Newman n'a été plus logique, plus tendre et plus pressant. Aussi les conversions se multiplient. Maskell, Henry Wilberforce, Dodsworth, Allies, Laprimaudaye abjurent dans l'année avec Monsell et Bellasis. Pusey et Keble s'obstinent, le premier avec résignation, le second avec une certaine animosité contre cette Eglise romaine qui leur ravit leurs amis les plus distingués et les meilleurs. Quant à Manning, il est profondément troublé et indécis.

Avec son intime ami Robert Wilberforce, il propose à la signature du clergé une déclaration qui limite la suprématie de la Couronne en matière ecclésiastique ; il obtient à peine dix-huit cents adhésions sur 20,000 membres du clergé. « Je suis convaincu, écrit-il découragé à Robert, que l'Eglise d'Angleterre est en état de schisme. Les derniers événements n'ont pas changé la position de cette Eglise, ils l'ont simplement révélée, et ceux qui s'en rendent compte sont obligés en conscience de se soumettre à l'Eglise universelle... Je n'ai plus d'espoir pour l'Eglise d'Angleterre ! »

On lui objecte qu'il ne peut décemment condamner une Eglise qui renferme dans son sein des hommes tels que Keble :

— Je dois la condamner, répond-il avec sa rude dialectique, quels que soient ceux qui y demeurent.

Une conversation qu'il a en ce moment avec Keble le rend de plus en plus ferme dans son idée :

— Je crains, lui dit-il, que nous ne différions en ceci : c'est que je puis me sentir obligé à me soumettre à l'Eglise romaine et que vous ne le voudriez pas.

— Je ne le pourrais pas, répondit Keble ; il me serait impossible d'y dire mes prières.

La poésie, le sentiment l'emportent toujours chez lui sur la théologie.

Quelque temps après, l'évêque Wilberforce rendait compte à Gladstone d'une visite qu'il avait faite à Manning, à Lavington : « Jamais, disait-il, jamais il n'a été si affectueux, si ouvert, si plein de confiance en moi. Nous avons examiné ensemble toutes ses difficultés. Mais, hélas ! il m'a laissé dans l'esprit la pleine conviction qu'il est perdu pour nous. » (14 sept. 1850).

Le 29 septembre 1850, Pie IX rétablissait la hiérarchie catholique en Angleterre ; cet acte amena une recrudescence inouïe d'injures contre la papauté et contre Wiseman, qui était créé archevêque de Westminster et cardinal. Une loi fut votée au Parlement, qui frappait d'une amende de cent livres toute personne qui usurperait dans le Royaume-Uni le titre d'un des sièges épiscopaux (février 1851). On n'osa l'appliquer. Manning mis en demeure, en sa qualité d'archidiacre de Chichester, de réunir le clergé afin de protester contre « l'agression papale, » offrit alors à son évêque de se démettre de ses fonctions, attendu que ses convictions étaient opposées à celles qui devaient être exprimées dans la réunion. Son évêque le prie d'attendre : « Je sens que mon pied est dans la rivière, écrit-il à Robert Wilberforce. C'est froid et mon cœur est triste. Mais la foi me montre que le monde domine l'Eglise d'Angleterre, et que le royaume de Notre-Seigneur n'est pas là. Je ne dis pas un

mot pour vous presser, très cher Robert ; Dieu le défend... » Au meeting du 17 novembre il expose aux membres du clergé son regret d'être pour la première fois en désaccord avec eux, il les remercie « de l'affection fraternelle dont ils lui ont donné tant de preuves depuis dix ans, » et il les assure qu'il ne les oubliera point. Bien qu'il n'insiste pas, on sent que c'est un adieu ; il les laisse profondément émus. Le 8 décembre il abandonne Lavington sans espoir de retour : « Ce que j'ai souffert dans mes affections humaines, dira-t-il discrètement, lorsque j'ai quitté l'unique *home* et le troupeau où j'ai dépensé pendant dix-huit ans toute ma vie d'homme, aucune parole ne pourrait l'exprimer. » Il se retire à Londres, chez sa sœur, avec le regret de n'être pas suivi par son cher Robert, qui est retenu dans l'anglicanisme par sa femme qu'il aime beaucoup. Toutefois il n'y a pas rupture entre eux. On sait comment, en mars 1851, comme il assistait au service anglican à côté de Gladstone, il dit à celui-ci avant la communion : « Je ne puis pas plus longtemps communier dans l'Eglise d'Angleterre. » — « Je me levai, raconte Manning, et posant la main sur son épaule, je lui dis : « Venez ! » C'était la séparation des routes. M. Gladstone demeura et je m'en allai. M. Gladstone demeure encore où je le laissai. » Il abjurait avec Hope le 6 avril 1851.

— Il me semble que j'ai perdu mes deux yeux ! s'écria Gladstone.

La colère des anglicans retombe sur Pusey, l'auteur du « Mouvement, » la cause première de toutes ces retentissantes conversions. L'évêque d'Oxford, Samuel Wilberforce, veut le frapper pour ses pratiques et ses doctrines. Keble eut le courage de déclarer qu'il partageait les convictions de son ami, et qu'il partagerait son sort. A ceux qui prétendaient que l'enseignement de Pusey avait fourni plus de recrues à Rome que celui de tout autre, il répondait hardiment : « Oui, mais il a été plus efficace que tout autre aussi pour retenir ceux qui étaient tentés d'y aller ! » C'est ainsi qu'il conjura l'orage.

La vie de Keble est désormais de plus en plus intimement liée à celle de Pusey, on les retrouve partout combattant ensemble, comme deux chevaliers d'un autre âge, toujours épris des doctrines catholiques et toujours en défiance de Rome. Ensemble ils attaquent le bill autorisant le divorce, proposé au Parlement (1857), et qui passa grâce à la connivence de l'évêque Tait et du primat de Cantorbéry. Ensemble ils soutiennent l'archidiacre Denison qui affirme la présence réelle dans ses sermons à la cathédrale de Wells, et ils publient des traités l'un sur la *Présence réelle,* l'autre sur l'adoration *eucharistique.* De même ils prêtent leur appui à Forbes, évêque de Bréchin, en Ecosse, qui dans un mandement établissait qu'on doit adorer « le corps et le sang du Christ mystérieusement présent » sous les espèces eucharistiques (1858).

Mais il avait eu la douleur de ne pouvoir retenir Robert Wilberforce, attiré plus fortement par Manning, qui maintenant jouissait d'une paix profonde au sein de l'Eglise catholique : « Plût à Dieu, écrivait celui-ci à Robert, que je puisse vous communiquer l'impression, la conscience de certitude et de réalité qui croît continuellement en moi ! » (25 janvier 1852). C'est d'ailleurs le cri spontané de tous les convertis, ils éprouvent une paix délicieuse avec cette joyeuse sécurité, cette sorte de vision de la vérité qui faisait que Pascal s'écriait : « Certitude ! Certitude ! » La correspondance se poursuit ainsi plusieurs années, douce, mais sans empressement, car Dieu seul est maître de la grâce et de l'heure. De simples et tendres observations : « Tout ce que je redoute pour vous, c'est le doute chronique et l'obscurité que le retardement répand sur la plus claire évidence. » (6 mars). « Je vous laisse avec Dieu, car depuis que je suis venu dans la sphère de la foi et de la grâce, je sens que Dieu seul cueille âme par âme. » (11 juillet).

Par contre Keble, Pusey, Gladstone, surtout son frère l'évêque d'Oxford Samuel Wilberforce, mettaient tout en œuvre pour le garder. Un homme de coup d'œil élevé, de haut talent et d'action que cet évêque : « S'il n'avait pas été un prêtre, disait Richard Cobden, il serait devenu un premier ministre. » Déjà il avait vu son jeune frère Henry, et Manning son beau-frère, passer à l'Eglise romaine. Maintenant c'était son autre frère Robert, l'archidiacre d'York, un homme de grand avenir chez les Anglicans, qui voulait aussi le quitter ! Mais que lui répondre quand il lui montrait l'Eglise d'Angleterre divisée et entièrement esclave du pouvoir civil ? Comment reconnaître en cette fille soumise la fille libre de Jésus-Christ ? Il avouait qu'ils ne se trouvaient pas dans un « état normal ; » mais de là à embrasser « les erreurs, les superstitions et les graves corruptions de la papauté, » de là à commettre « ce péché le plus terrible de tous, » il y avait un abîme, à son gré infranchissable. Aussi priait-il ardemment pour que ce frère tant aimé lui épargnât cette épreuve, cette humiliation et cette douleur : « Vraiment, comparées à cela, toutes les autres choses ne pèsent rien, lui mandait-il. J'ai le cœur brisé à la pensée de vous perdre, vous mon frère et ami, — oui, mon ami, mon guide, mon aide depuis l'enfance et avec lequel, je veux le croire, il existe encore une union de sentiments qui a péri — bien que l'affection subsiste dans toute sa force — entre Henry et moi. Que Dieu vous bénisse à jamais, mon frère chéri ! Je vous crois tellement meilleur que moi qu'il serait bien étrange de vous voir tomber dans les pièges d'une sorcière peinte comme cette Jézabel romaine ! »

Puissance des préjugés ! Ils déposent sur le cristal de l'âme une couche de crasse tellement épaisse qu'elle n'y voit plus, les clartés du jour ne sauraient y pénétrer. Et quand on y regarde

de près, comme ces préjugés sont enfantins! Aucun d'eux ne soutient la discussion. C'est par là cependant que l'erreur tient captives des milliers de belles âmes qui prennent en pitié ceux qui ne les suivent pas, qui les croient exposés à un naufrage lamentable!

Au commencement de 1853, Robert eut le chagrin immense de perdre son épouse bien-aimée. La douleur est souvent une des grandes grâces du ciel. Il réfléchit plus mûrement encore et chercha une consolation dans le travail. C'est l'étude qui avait apporté à Newman la suprême certitude dans l'*Essai sur le développement de la doctrine chrétienne*, lui il recherche l'origine de l'autorité dans l'Eglise, et il écrit un ouvrage sur ce grave sujet. Pour nous commander il faut en avoir le droit, il faut parler au nom de Jésus-Christ. Le Conseil privé de la reine qui dirime la question du baptême et commet une hérésie, parle-t-il donc au nom de Jésus-Christ? Or, quelle est l'autorité d'une Eglise soumise elle-même au bon plaisir de juges laïques? Non, l'autorité n'est pas dans l'Eglise d'Angleterre, elle n'est et ne peut être que dans l'Eglise romaine qui ne dépend d'aucun pouvoir séculier. Telle fut la conclusion de son livre du *Principe de l'autorité dans l'Eglise* (1854), et quand il l'eut achevé, loyalement il résigna sa charge d'archidiacre d'York. Il s'excuse dans sa préface de ne l'avoir pas fait plus tôt :

> Si ces pages sont lues dans quelque charmant presbytère où tout parle, au dehors et au dedans, d'abondance et de paix ; où des voisins bienveillants offrent autant d'objets d'affection ; où, soir et matin, la cloche d'une tour antique invite les habitants du lieu à consacrer chaque jour au service de Dieu ; si encore le lecteur veut bien songer qu'il est impossible de rompre des attaches si étroites, ou de se transplanter soi-même du sol où l'on a grandi, quand on est trop vieux pour reprendre racine ailleurs, alors qu'il veuille bien attribuer à l'auteur de ce livre les mêmes sentiments.
>
> Et ce qui est plus douloureux encore dans une semblable démarche, c'est de briser des cœurs et de compromettre l'avenir d'hommes que l'on aime comme sa propre âme.

Il faut la magnificence consolatrice des promesses de l'Ecriture pour se résoudre à un si grand sacrifice.

Par délicatesse, par égard pour son frère, il abjura non pas en Angleterre, mais à Paris, le 1er novembre 1854. « Il me semble que ma tête s'en va ! » s'écriait l'évêque d'York à cette nouvelle ; mais il ne doute pas un instant de son frère : « Puisse notre Dieu plein de miséricorde, écrit-il, lui qui connaît la pureté de l'âme de mon frère chéri, faire tourner même cela pour le bien ! Mais c'est un coup bien triste et bien dur ! » Il en connut d'autres non moins pénibles. Un troisième de ses frères, un laïque William, se convertit la même année ; et en 1868, sa fille et son gendre passeront aussi à cette Eglise romaine qu'il abhorrait.

Keble gémit, mais il semble qu'à mesure il se soit habitué à ces coups et à ces défections. Cela ne l'ébranlait plus. Avait-il laissé passer l'heure de la grâce, ou bien s'appliquait-il à ne plus sortir d'un certain cercle de raisonnements de peur d'être obligé de tirer les suprêmes conclusions? C'est l'éternel mystère de l'âme humaine même la plus élevée, la plus éclairée, qui cependant demeure pleine d'ignorances où elle persiste à se cantonner. Et Dieu dans sa bonté permet que la bonne foi ne soit pas toujours absente.

Personne ne se réjouit avec autant d'effusion que Manning : « Je sais maintenant, écrit-il au nouveau converti, ce que cela signifie d'être rafraîchi avec une abondance de paix. » Il le décide à se préparer à la prêtrise, et Robert Wilberforce se rend à Rome pour y compléter ses études théologiques. Tous fondaient sur lui les plus belles espérances, et à bon droit. Avec son âme chaude, sa noble et franche nature, la haute famille à laquelle il appartenait, ses amis nombreux qui lui gardaient toute leur affection, il pouvait attirer à l'Eglise quantité d'hésitants. En 1857, il était à la veille de recevoir la prêtrise quand il fut emporté, à Albano, par la *malaria*.

Les catholiques anglais le pleurèrent comme vingt ans auparavant ils avaient pleuré Hurrell Froude, cette âme de choix dont Dieu n'avait agréé non plus que la bonne volonté. Manning en fut brisé. L'évêque d'Oxford lui-même lui rendit un hommage trempé de larmes : « Sa fin, écrivit-il à l'un de ses beaux-frères, a été ce que nous devions attendre après une telle vie de pureté, d'humilité, de sacrifice de soi, et — à travers toutes les superstitions de sa nouvelle confession, — de vraie et vivante foi personnelle dans le Christ. Ce fut une paix entière. Très cher compagnon, il y avait en lui une humilité d'enfant, comme je n'en ai jamais vu chez un homme aussi capable [1]. »

IV. — De plus en plus Keble se renfermait dans son presbytère de Hursley, dans son cher intérieur, auprès des enfants qu'il aimait, instruisait, amusait. Avant son abjuration, Allies alla lui rendre visite, et voici en quels termes un peu amers il raconte cette démarche qui le fortifia, dit-il, dans son dessein d'aller à l'Eglise romaine : « Marriott me conduisit chez Keble, à Hursley. La visite fut très intéressante. Je n'y passai qu'un jour, mais cela m'a laissé l'impression d'une vie avant tout familiale, *preeminently domestic*. Sa femme, sa sœur, il se réfugiait dans ces deux tendresses pour oublier les orages qui me bouleversaient moi-même, à ce moment-là. Ni confesseur, ni martyr, cela n'était pas dans ses cordes, mais un Walton homme d'église, pêchant au bord paisible des ruisseaux, et savourant les jeux de la lumière et de l'ombre, tout en balançant une truite au bout de sa ligne. J'étais allé voir Athanase, je n'avais trouvé qu'un pasteur anglican [2]. »

[1] Voir *La Renaissance catholique en Angleterre*, par M. Thureau-Dangin, seconde partie, p. 297 et *passim*.

[2] *Ames religieuses*, par Henri Brémond, p. 57-58.

Si nous faisons la part de l'humour anglais, des graves circonstances où se fit ce voyage, de l'état d'esprit d'Allies, il reste pourtant que Keble n'a pas produit sur lui l'impression d'un homme convaincu, tout entier voué à sa cause, et passionné pour les grandes controverses qui remuaient l'Eglise d'Angleterre. Parfois en effet, quand vous étudiez cette belle et énigmatique figure, vous ne pouvez vous défendre d'une impression de banal pot-au-feu. C'est un peu ce qui frappa le docteur Allies. Il allait chercher des lumières, Keble paraît avoir voulu surtout éloigner la discussion. D'ailleurs, alors que tous les anciens amis de Newman avaient gardé avec lui des relations affectueuses, lui il les avait discontinuées. Church reprit en 1861 la correspondance tombée, et l'on ne s'aperçoit pas au ton amicalement tendre qu'elle ait jamais cessé, Newman lui répond en l'appelant toujours *Carissime*. Pusey en 1858 lui demande des arguments afin de réfuter les objections faites à l'Ecriture sainte au nom des récentes découvertes de la géologie, et l'ami d'autrefois s'empresse de les lui fournir. Rogers, Isaac Williams ont renoué des relations, seul Keble garde le silence. C'est le 4 août 1863 seulement qu'il se décide à le rompre, et ce n'est pas sans embarras tout d'abord, bien qu'ensuite il se retrouve tout entier avec sa chaude cordialité de la jeunesse :

Mon cher Newman,

C'est très hardi de ma part, je le sais, de demander après tant d'années que vous regardiez avec bienveillance ce qui vient de moi. Je ne puis pas oublier et en même temps je ne puis pas me rappeler sans angoisse ce que vous avez dit quelquefois à Crawley et à Copeland sur le silence de votre vieil ami. Cela me touche plus que tout et c'est une des nombreuses choses que dans ma vieillesse je vois que je n'aurais pas dû faire. J'aurais dû sentir plus que je ne l'ai fait quel dur fardeau vous portiez pour obéir à votre conscience, et que c'était notre devoir à tous de l'alléger autant que possible, plutôt que de l'aggraver. A vrai dire, je crois que la dernière communication a été de mon côté, à propos de la *Lyra innocentium*. Depuis lors j'ai été plus d'une fois sur le point de vous écrire. Mais quelque chose survenait toujours qui se mettait à la traverse, et je crois bien que je me disais à moi-même : « A quoi bon ? puisqu'après tout ce serait froid et contraint, » et je renvoyais au lendemain, et maintenant je suis effrayé de penser qu'il est presque trop tard. Je ne vous puis demander qu'une chose : c'est, puisque jusqu'ici je vous ai presque traité comme un ami mort, de me traiter comme si j'étais mourant, — ce qui doit être ma condition naturelle, car quoique, grâce à Dieu, je sois étonnamment bien, je suis cependant maintenant dans ma soixante-douzième année. Ainsi, mon cher et vieil ami, pardonnez-moi ce qu'il y a de coupable dans mon silence, car je vois mon tort dans une certaine mesure, mais je crois qu'il y en a encore plus que je ne vois pas, et donnez-moi la joie d'espérer que votre souvenir de moi ne sera plus désormais rendu amer par rien de plus que ce qui résulte de notre triste condition actuelle. Non, il n'y aura plus d'amertume entre vous et moi, et il me semble qu'il n'y en a jamais eu chez vous. Et maintenant, cher Newman, laissez-moi redire : « Que Dieu soit avec vous, qu'il nous pardonne et qu'il nous réunisse tous comme il voudra et quand il voudra. » Je sais que vous voudrez bien m'écrire une ligne ou deux, pour me dire que vous me croyez encore et toujours affectueusement vôtre.

J. Keble.

Nous n'avons pas la réponse de Newman, mais nous savons que les relations reprirent, purement épistolaires d'abord. Deux ans après, Keble adressa à son ami une pressante invitation de venir le voir chez lui à Hursley. Newman accepta, puis sachant que Pusey y serait, il écrivit qu'il viendrait un autre jour. Mais il se reprocha cette faiblesse et arriva, sans être attendu, au jour primitivement fixé. Deux ans après la mort de Keble il a raconté à l'historien du doux poète, sir John Coleridge, sur la demande de celui-ci, ce qui s'est passé dans cette entrevue. C'est un document dont nous nous reprocherions de supprimer une seule ligne :

Ma mémoire est trop mauvaise pour qu'elle me permette de consigner par écrit tous les détails de cette visite qui mériteraient d'être conservés. Il paraitra extraordinaire en effet que trois amis, Keble, le docteur Pusey et moi, qui avions été si intimement unis pendant tant d'années, et qui depuis tant d'années étions séparés, — l'un du moins séparé des autres, — ayons pu nous retrouver dans une même rencontre, et pour la première et dernière fois diner ensemble en toute intimité. Le plus extraordinaire est non pas que le hasard nous ait réunis, mais que cela ait eu lieu malgré les précautions prises pour l'éviter.

Keble avait désiré que je vinsse à lui ; mais la maladie de sa femme qui le retint à Bournemouth, l'obligea à remettre ma visite. A son retour à Hursley, je lui écrivis à ce sujet et je lui proposai un jour. Ayant appris ensuite que Pusey de son côté devait se rendre à Hursley, au jour choisi par moi, j'écrivis à Keble que je renvoyais à plus tard ma visite. Je crois lui en avoir donné la raison : je ne les avais revus ni l'un ni l'autre depuis vingt ans ; les revoir tous les deux à la fois c'eût été, je le craignais, plus que je n'aurais pu supporter. En conséquence, je lui mandai que je quittais Birmingham pour m'en aller tout d'abord chez des amis dans l'île de Wight, et que je me rendrais à Hursley au retour. Cela se passait en septembre 1865. Mais quand, le 12 de ce mois, je me trouvai dans le train de Birmingham à Reading, je sentis qu'il y avait une sorte de couardise à éviter cette rencontre et je changeai encore de résolution. En dépit de ce que j'avais écrit, j'allai coucher à Southampton, et le lendemain, sans être attendu, je me présentai à Hursley.

Keble était sur sa porte, causant à un ami. Il ne me reconnut pas et me demanda mon nom. Le plus étonnant, c'est que moi qui savais que je venais dans sa maison, je ne le reconnus pas non plus, et n'osant lui demander qui il était, je lui tendis ma carte sans rien dire. Quand, à la fin, nous nous fûmes retrouvés l'un et l'autre, il me dit avec cette tendresse émue, que je me rappelais si bien, que sa femme avait été prise le matin même d'un accès de son mal ; qu'il ne pouvait me recevoir comme il eût désiré le faire ; que d'ailleurs il ne m'attendait pas du tout ; car, murmura-t-il tout bas : « Pusey, comme vous le savez, est à la maison. »

Il me fit alors entrer dans son cabinet de travail, et m'embrassa avec la plus grande affection. Il ajouta qu'il allait préparer Pusey et me l'envoyer.

Je crois que j'étais arrivé dans la matinée et que je restai quatre ou cinq heures. Le dîner eut lieu à une ou deux heures. Tout le temps que je fus chez lui, Keble alla et vint, veillant sur sa femme ; je restais avec Pusey. Je me souviens très peu de la conversation

qui eut lieu pendant le repas. Pusey était plein de la question de l'inspiration des saintes Ecritures. Keble exprimait sa joie qu'il y eût là un sujet commun sur lequel je ne pouvais avoir une opinion bien différente de la leur. Il était à l'affût de toute parole de moi qui semblait indiquer un accord. L'échec de Gladstone à Oxford fut ensuite mis sur le tapis, et je ne cachai pas ma vraie pensée que si j'avais été encore membre de l'Université, j'aurais voté contre lui par le motif qu'il avait détruit l'Etablissement en Irlande.

Là-dessus, Keble me lança un de ses remarquables regards, si profonds et si doux ; il se pencha vers moi et me souffla à l'oreille, — je ne puis garantir les mots exacts, mais je crois que ce furent ceux-ci : — « Et n'était-ce pas juste ? » Il m'en resta que Keble n'avait pas grande sympathie pour l'Etablissement en Irlande en tant qu'Etablissement, et qu'il était favorable à l'Eglise des Irlandais.

Un peu avant mon départ, Pusey nous quitta pour aller lire le service du soir à l'église et je restai en plein air, seul avec Keble. Celui-ci me dit qu'il m'écrirait à l'île de Wight dès que sa femme irait mieux ; qu'à ce moment je devrais m'arranger pour venir passer une journée avec lui. Nous nous promenâmes un peu, puis nous nous arrêtâmes à regarder en silence l'église et le cimetière qui formaient un tableau si beau et si calme. Il se mit alors à causer avec moi, avec presque encore plus d'intimité qu'autrefois, comme si jamais nous n'avions été séparés. Je fus bientôt obligé de partir.

Je restai dans l'île de Wight, jusqu'à l'arrivée de la lettre promise. Il m'y apprit que la maladie de sa femme s'était aggravée et qu'il devait renoncer à recevoir ma visite. Si donc je n'avais pas été le voir le 13 septembre, comme j'avais été sur le point de ne pas le faire, je ne l'aurais jamais revu.

Il m'envoya différentes notes à cette époque : dans l'une d'elles il me citait ces vers de Macbeth :

When shall we three meet again ?
When the hurle-burley's done,
When the battle's lost and won [1].

C'est tout ce que je me rappelle de ma visite. Ce qui surtout m'en reste le plus vivant à la mémoire, c'est l'image de Keble lui-même.

Les journaux firent quelque bruit à propos de cette rencontre, ils prirent à partie Keble et Newman, prétendant qu'il y avait eu « réconciliation. » Keble écrivit au directeur du *Guardian*, pour protester contre cette allégation : « Mais l'affection profonde qui nous unit et qui remonte à plus de quarante ans, ajoutait-il, n'a jamais été le moins du monde obscurcie. L'acte par lequel il nous a quittés a été un des plus profonds chagrins de ma vie : mais il entraînait une séparation dans la situation, non une diminution d'affection. »

Quoiqu'il ne nous apprenne rien de bien précis, le récit de Newman demeure impressionnant. Les caractères sont bien dessinés. On le voit, lui, obéissant à sa timidité naturelle d'abord, puis la dominant pour revoir, malgré la poignante émotion qu'il redoute, ses deux amis d'autrefois dont la vie a été si intimement mêlée à la sienne, Pusey surtout, avec les souvenirs de sa femme Catherine et de sa douce Lucy. Ils ont vieilli, si bien qu'il ne reconnaît point Keble qu'on aperçoit debout, à la porte, souriant, accueillant cet étranger avec sa bonté ordinaire, puis profondément étonné et ému. Mais il est maître de lui ; et pendant le repas il sait diriger la conversation de telle sorte que les idées anguleuses de l'un et de l'autre de ses convives ne se produisent point. Le plus gêné c'est Pusey qui surveille ses paroles, pendant que Keble va prendre des nouvelles un peu empressées de sa femme, pour rompre à temps l'entretien, et qui s'esquive enfin avec la satisfaction d'avoir trouvé un prétexte plausible.

Mais puisqu'il avait mis tant d'insistance à obtenir la visite de son ancien ami, c'est donc que Keble avait quelque grave question à traiter avec lui. Il n'eut plus l'occasion de le revoir. La femme qui fut à la fois son doux et son mauvais génie, empêcha inconsciemment toute nouvelle rencontre. Il est permis de penser que s'il eût gardé le célibat, il eût, lui aussi, approfondi davantage la question anglicane, et que pleinement libre d'esprit et de situation, son cœur non partagé l'eût aussi orienté définitivement vers l'Eglise romaine. Et qui sait si dans cette entrevue, qui n'eut pas lieu, le raisonnement, l'amitié, la science, la sereine et affectueuse discussion n'eussent pas détruit beaucoup de ses préjugés contre « les superstitions » de l'Eglise de Rome ?

La maladie de Mme Keble fut l'obstacle. En octobre 1865, il partit avec elle à Bournemouth, toujours à la recherche d'un climat moins meurtrier pour sa débile santé de femme, et pendant qu'il l'entoure des soins les plus dévoués, c'est lui-même qui, l'hiver heureusement terminé, succombe, le 29 mars 1866, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Ainsi mourut ce poète religieux, qui n'a chanté que des sujets chrétiens. La sainte Vierge qu'il a célébrée avec une si pénétrante affection se sera souvenue que cette lyre fut toujours chaste, élevée et pieuse. Newman écrivait à sa sœur en 1847 que saint Philippe de Néri lui rappelait par certains côtés son ami, et qu'il se figurait ainsi « ce que Keble eût été si la volonté de Dieu l'eût fait naître en un autre lieu et dans un autre temps. » Catholique, il eût sûrement donné une autre mesure, plus ample et plus harmonieuse, parce que son horizon se fût élargi. Comme il eût chanté l'Immaculée Conception et l'amour du Cœur de Jésus, lui dont l'esprit était si pur et le cœur si bon, si aimant !

Dans leur enthousiasme, les anglicans l'ont proclamé saint, ils ont placé à la chapelle des fonts baptismaux de Westminster-Abbey un beau médaillon qui le représente, grave et doux, dans son cadre de marbre ; ils ont bâti à Oxford un collège qui porte son nom et qui reçoit gratuitement les fils de clergymen. Quand on l'inaugura en 1875, Stanley, le doyen de Westminster, prit la parole. Il ne partageait point les pieux enthousiasmes ni les idées catholiques de celui qu'il entreprenait de louer, mais il sut trouver des accents vrais et saisissants pour célébrer son génie, et il plaça très haut, aux applaudissements de tous, le poète

[1] Nous trois, quand nous rencontrerons-nous encore ? Quand le tumulte sera passé, quand la bataille sera perdue et gagnée.

mystique qui parfois semblait avoir vu le ciel entr'ouvert, tant il en faisait une sublime description.

L'Eglise aussi le revendique, car on peut assurer que ses plus beaux poèmes, c'est la pure doctrine apostolique qui les a inspirés. Il l'a regardée d'un peu loin, il n'a pas voulu entrer dans son temple, parce qu'il n'a pas cru qu'elle possédait l'unique sanctuaire de la vérité; mais Moïse depuis le Nébo n'a-t-il pas découvert dans la Terre promise assez de splendeurs pour que son âme ne retournât point à Dieu inconsolée ?

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Louis faisait son examen de conscience non loin du tribunal de la pénitence déjà occupé par Pierre. Celui-ci parlait haut. Louis s'efforçait de ne rien entendre et ne pouvait pas y parvenir. L'aveu, qui portait d'abord sur des fautes ordinaires, s'étendit bientôt à un vol avec effraction commis au préjudice de Léon. Le récit intéressa Louis, qui n'en perdit pas un mot et se hâta d'en informer Léon, un de ses meilleurs amis. En s'appuyant sur ces données, Léon fit des recherches, parvint à découvrir des preuves positives de la culpabilité de Pierre qui fut livré aux juges, condamné et jeté en prison pour plusieurs années, laissant sa femme et ses enfants dans une profonde misère.

On demande : 1° Le secret de la confession peut-il obliger d'autres personnes que le confesseur ?

2° Quelle est la nature de la faute commise par Louis ?

3° Léon avait-il le droit de se servir, même indirectement, pour accuser Pierre, des révélations que lui faisait son ami Louis?

4° Les deux amis sont-ils tenus de réparer le tort causé au voleur et à sa famille ?

R. — Ad I. Le confesseur est certainement tenu au secret le plus absolu et le plus strict relativement à tous les péchés qu'il connaît par la confession, et cela : 1° *en vertu du droit naturel* qui lui en fait d'abord *une obligation de charité* d'autant plus grande et plus stricte que la confiance qui lui a été donnée a été plus entière et a coûté davantage au pénitent; ensuite *une obligation de justice*, en raison d'un quasi-contrat passé entre le confesseur et le pénitent, qui n'avoue ses fautes les plus graves et les plus secrètes qu'à la condition expresse que le confesseur gardera le silence le plus strict sur tout ce qui lui sera révélé ; enfin *une obligation de religion* fondée sur ce que la plus petite indiscrétion de la part du confesseur serait de nature à rendre le sacrement de pénitence odieux, et à en détourner les fidèles ou à les exciter à faire des confessions incomplètes.

2° *En vertu du droit divin*, qui doit nécessairement ordonner tout ce qui est absolument nécessaire à la fin qu'il se propose ; par conséquent, dès lors qu'il veut que tous les fidèles se confessent de toutes leurs fautes, il doit ordonner en même temps que le confesseur garde au sujet de toutes ces fautes le secret le plus rigoureux. Car sans cela, quel est celui qui consentirait à accuser certaines fautes graves et honteuses dont il rougit lui-même et qu'il importe cependant le plus d'accuser, ou du moins combien ne le voudraient pas ou ne l'oseraient pas, et pourraient prétendre avoir pour cela une raison bien suffisante ? — De plus, en vertu du droit divin, il est rigoureusement défendu de fausser la signification d'un sacrement ou d'agir contre elle ; or le tribunal de la pénitence représentant le tribunal suprême de Dieu qui reçoit l'aveu intime du pénitent et lui pardonne dans le plus grand secret, indique clairement qu'en remplaçant Dieu pour recevoir l'aveu et pardonner extérieurement, le confesseur doit garder la même discrétion et le même secret.

3° *En vertu du droit ecclésiastique* qui, par les ordonnances des Souverains Pontifes, prescrit sous les peines les plus graves et même les plus extraordinaires, le silence le plus absolu de la part des confesseurs ; de sorte que sous ce rapport, du moins en fait de révélation directe, il ne pourrait, pour quelque raison que ce soit, y avoir légèreté de matière, et que la plus petite violation serait un grave sacrilège, puisqu'il s'agit des choses les plus saintes de la religion et du respect nécessairement dû à un sacrement.

D'après tous les théologiens sans exception, l'obligation du secret de la confession s'étend à tous ceux à qui la connaissance de ce qui fait l'objet du sceau sacramentel est communiquée soit légitimement soit illégitimement, et sous les mêmes réserves. Les raisons en sont à peu près les mêmes, car le droit naturel exige que, quand ce qui doit rester absolument secret et touche à l'honneur d'un sacrement, vient à être connu d'une personne, elle en garde aussi le secret le plus absolu. — Le droit divin le veut aussi. Dès lors en effet qu'il veut que chacun confesse toutes ses fautes avec pleine confiance et en toute sécurité, il faut qu'on sache que si une personne venait par hasard à entendre ce qui se dit au confessionnal, elle est tenue rigoureusement au même secret que le confesseur, et qu'elle doit, comme Dieu, ensevelir dans le plus profond silence ce qu'elle a ainsi connu. — Enfin le droit ecclésiastique, quoiqu'il ne puisse pas prononcer contre les fidèles les mêmes peines que contre les confesseurs, leur ordonne néanmoins rigoureusement, s'ils viennent à apprendre quelque chose de ce qui touche au secret sacramentel, de faire absolument comme s'ils ne savaient rien.

Ad II. Louis a bien fait de s'efforcer d'abord de ne rien entendre ; cependant il n'a pas fait tout son devoir. Dès lors qu'il s'aperçut qu'il ne pouvait pas y parvenir, il devait changer de place et se retirer bien plus loin. Tout au contraire il écouta ensuite très attentivement, de manière à ne

pas perdre un mot de ce que disait Pierre au sujet d'un vol avec effraction commis au préjudice de Léon.

Après ce que nous venons de dire, il est facile de voir que Louis a violé là le secret sacramentel, en s'arrangeant de manière à ce que l'accusation qui ne devait être entendue que du prêtre parvînt à sa propre connaissance ; il a donc fait là une faute grave et un sacrilège. Après, il était rigoureusement obligé en droit et en justice au même secret que le confesseur ; en révélant la chose à son ami Léon, il a donc commis une injustice grave contre Pierre et un second sacrilège.

Il ne nous semble même pas possible qu'il ait cru bien faire en agissant ainsi ; — mais il aurait pu ignorer qu'il faisait là une injustice réelle et un double sacrilège, et alors la gravité de sa faute en aurait été singulièrement atténuée.

Ad III. Léon n'avait certainement aucun droit de se servir, même indirectement, pour accuser Pierre, des révélations que lui avait faites son ami Louis. D'après le droit naturel et le droit divin, et aussi d'après les décrets de Clément VIII et d'Innocent XI, il est absolument défendu de se servir, même indirectement, de ce qui tombe sous le secret de la confession, pour les autres ou pour sa propre gouverne, quand cela peut être *in gravamen pœnitentis ;* car le pénitent ne doit rien avoir à craindre ni à souffrir au sujet des accusations qu'il a faites à confesse ; voilà comment Dieu et l'Eglise veulent sauvegarder ses aveux.

Ad IV. *De soi et rigoureusement parlant*, les deux amis semblent tenus solidairement de réparer le tort causé au voleur et à sa famille.

Sans doute, dès lors qu'un homme a commis un crime et que ce crime est connu de la justice, on peut dire qu'il est condamné justement et que sous ce rapport il n'a pas droit de se plaindre. Mais ici il avait un droit strict à ce qu'on ne se servît pas de sa confession pour le faire condamner, ni même pour chercher des preuves de sa culpabilité qu'on n'aurait pas cherchées sans cela ; et comme sans cela il n'aurait été ni accusé ni condamné, Louis et Léon ont violé ses droits stricts, l'un en révélant ce qu'il avait entendu, l'autre en s'en servant pour chercher des preuves de la culpabilité de Pierre et le faire condamner. Et dès lors qu'ils ont blessé injustement ses droits stricts, ils doivent être tenus de réparer le tort qu'ils lui ont fait par là.

Nous avons dit : *de soi et rigoureusement parlant*, parce que *de fait* nous serions plutôt porté à croire qu'ils n'y sont point obligés ; car pour être rigoureusement obligé à réparer un dommage dont on n'a point profité, il faut que ce dommage ait été causé par une action formellement injuste. Or Léon d'abord n'a point été injuste envers Pierre, si Louis ne lui a point dit qu'il tenait la connaissance de sa culpabilité de ce qu'il avait entendu pendant que Pierre s'accusait à son confesseur ; et quand même Louis le lui aurait dit, Léon ne serait encore rigoureusement tenu à aucune réparation, si par une ignorance invincible il n'avait pas cru faire un acte vraiment injuste en cherchant des preuves de la culpabilité de Pierre et en faisant valoir devant les juges celles qu'il avait trouvées ; et il nous semble qu'on peut supposer qu'il en a été ainsi. — Quant à Louis, sans doute il devait savoir qu'il ne faisait pas bien en révélant ce qu'il avait entendu ; mais a-t-il cru, en le faisant, pécher contre la justice ? N'a-t-il pas cru plutôt par ignorance invincible pécher simplement contre la charité ? — Voilà ce qu'il faut éclaircir avant de se prononcer.

S'il y a doute, on peut recourir à l'adage : *In dubiis, quod minimum est tenendum.* Mais il nous semble, comme ils ont dû être coupables de quelque manière, qu'on ferait bien de les exciter à venir en aide à la famille de Pierre et à réparer le dommage causé autant que cela peut se faire, et qu'on devrait insister encore plus vivement, s'il subsiste un doute sur leur culpabilité en matière de justice.

Ajoutons enfin que, d'après les données du cas, il nous semble que Pierre ne doit pas se douter que c'est sa confession qui a été cause en premier lieu de sa condamnation ; et cela vaut bien mieux, parce qu'au moins un grand scandale est évité.

Q. — 1° Que faut-il entendre par Ordres religieux exempts et quels sont-ils ?

2° Que faire d'un crucifix janséniste ?

R. — Ad I. L'exemption est un privilège en vertu duquel les personnes et les biens des religieux sont soustraits à la juridiction de l'évêque pour retomber sous la puissance immédiate du Souverain Pontife.

Quels sont les religieux qui jouissent de ce privilège ? — 1° Tous les Ordres d'hommes où l'on fait les vœux *solennels*, pourvu toutefois qu'ils comptent actuellement au moins douze religieux dans les maisons postérieures au décret d'Urbain VIII du 21 juin 1625.

Cependant la constitution *Romanos Pontifices*, du 8 mai 1881, a déclaré que, pour les Missions, on ne tenait aucun compte du nombre des religieux dans chaque maison. D'ailleurs, au témoignage de De Brabandère, les évêques laissent généralement les petites maisons des réguliers s'administrer comme les grandes.

Les Instituts à vœux simples, même ceux approuvés par le Saint-Siège, ne peuvent prétendre à l'exemption à moins de l'avoir obtenue directement par un indult.

2° Certaines maisons de religieuses à vœux solennels, celles qui sont soumises aux réguliers du même ordre, sont exemptes de la juridiction épiscopale ; quant à celles qui sont soumises immédiatement au Souverain Pontife, elles relè-

vent des évêques comme délégués du Saint-Siège [1].

Quels sont les Ordres d'hommes où l'on fait des vœux solennels ? — *a) Les Chanoines réguliers :* — de Saint-Jean de Latran ou du Saint-Sauveur ; — de Sainte-Croix ou Croisiers ; — Prémontrés ; — Réguliers de l'Immaculée-Conception.

b) Les Moines : — Antonins ; — Basiliens orientaux ; — Basiliens italiens ; — Bénédictins ; — Congrégation du Mont-Cassin de la Primitive Observance ; — Congrégation Anglo-Bénédictine ; — Congrégation de Beuron ; — Bénédictins du Mont-Cassin de l'Amérique du Nord ; — Bénédictins d'Autriche ; — Bénédictins de Bavière ; — Bénédictins du Brésil ; — Bénédictins d'Ecosse ; — Bénédictins de France ; — Bénédictins de Hongrie ; — Bénédictins de Suisse ; — Bénédictins de la Congrégation Suisse-Américaine ; — Bénédictins de la Congrégation de Sainte-Odile pour les Missions ; — Bénédictins Arméniens ; — Bénédictins Camaldules ; — Bénédictins de Vallombreuse ; — Bénédictins Cisterciens ; — Bénédictins Olivétains ; — Bénédictins Sylvestrins ; — Chartreux.

c) Les Ordres mendiants : — Ermites de Saint-Augustin ; — Carmes ; — Dominicains ; — Frères Mineurs ; — Frères Mineurs Capucins ; — Frères Mineurs Conventuels ; — Tiers Ordre séculier de Saint-François ; — Frères de Saint-Jean de Dieu ; — Hiéronymites ; — Mercédaires ; — Minimes ; — Ordre de la Pénitence ; — Servites ; — Trinitaires Déchaussés.

d) Les Clercs réguliers : — Barnabites ou Congrégation de Saint-Paul ; — Camilliens, Ministres des Infirmes ; — Clercs Réguliers de la Mère de Dieu ; — Clercs Réguliers des Ecoles Pies ; — Clercs Réguliers Mineurs ; — Jésuites ; — Somasques ; — Théatins.

Ad II. Aucune loi ecclésiastique ne prescrit la destruction des crucifix jansénistes.

Q. — 1° Dans certains pays, le dimanche, l'office des vêpres et le salut ont lieu séparément. Etant donné la non obligation de l'assistance aux vêpres et la raison de scandale étant exclue, est-il préférable d'assister aux vêpres ou au salut, et pour quels motifs ?

2° Que penser de l'opinion de certains curés qui tendent à l'abolition des vêpres, le dimanche, et maintiennent le salut donné dans la soirée ?

R. — I. Il est certain, comme l'*Ami* l'a déjà enseigné et démontré plusieurs fois, que le dimanche l'assistance à la messe et l'abstention des œuvres serviles sont seules d'obligation stricte et rigoureuse, et qu'il n'y a aucune loi générale qui oblige de chanter les vêpres, ou de donner la bénédiction du Saint-Sacrement, ou d'y assister. — Cependant, là où les statuts diocésains ou l'usage font une sorte de loi de chanter les vêpres, il ne peut pas être permis au curé d'abolir par lui-même ou de retrancher les vêpres, au moins généralement (car nous pensons qu'il n'en serait pas de même pour une fois ou deux en passant, quand il y a des raisons sérieuses et qui seraient très bien comprises), parce que c'est l'évêque et non pas le curé qui a la haute direction du culte public dans tout son diocèse. Il en est de même de la bénédiction du Saint-Sacrement là où elle est d'usage et autorisée. Par conséquent, quand bien même il n'y aurait qu'un très petit nombre de personnes à y assister, ces personnes — qui n'en témoignent que plus de bonne volonté et sont prêtes à braver toujours le respect humain et quelquefois à se gêner beaucoup pour s'y trouver présentes — ne méritent pas d'être privées indûment de la consolation spirituelle qu'elles peuvent avoir et des grâces qu'elles peuvent recevoir en voulant assister ainsi à des offices publics.

Comme au contraire une paroisse où il n'y aurait aucun office dans l'après-midi du dimanche pour le sanctifier, serait très grandement exposée à voir d'un côté le travail du dimanche s'augmenter, et de l'autre les danses et amusements dangereux se multiplier, et qu'il y serait presque impossible d'introduire ou de conserver et d'accroître quelque piété sérieuse chez les âmes d'élite et de bonne volonté qui peuvent se trouver partout, les prêtres, au lieu de penser à retrancher les vêpres du dimanche là où elles existent et où il serait plus tard extrêmement difficile d'en rétablir l'usage, devraient exciter beaucoup, soit dans l'église par leurs prônes, soit dans la famille par des exhortations particulières, à assister aux vêpres le dimanche, et s'efforcer eux-mêmes pour y attirer de rendre cet office intéressant, de former des chœurs de chant où tous puissent prendre quelque part, d'avoir des cérémonies bien faites, des saluts où il y ait des morceaux bien exécutés, et d'établir des confréries et associations dont les membres, d'après le règlement, devraient y assister toutes les fois qu'ils le pourraient. Si malgré tout ils croient devoir supprimer les vêpres, ils doivent traiter mûrement la chose avec leur évêque, et ne le faire qu'avec son consentement : et encore alors devraient-ils garder les saluts du soir, — si c'est possible : car si les règlements diocésains prescrivaient que la bénédiction du Saint-Sacrement ne doit être donnée que si au moins tel nombre de personnes se trouvent là, il ne faudrait pas la donner si ce nombre n'était pas atteint.

Si c'était pour pouvoir se conformer plus facilement aux prescriptions du Souverain Pontife, faire un catéchisme le dimanche, et ensuite donner une ou deux autres instructions soit à des réunions de catéchismes de persévérance, soit à des confréries particulières ou à des réunions générales, nous concevrions plus facilement que l'on songeât à supprimer les vêpres ; mais encore il faudrait que ce fût selon l'avis de l'évêque, sans lequel il ne serait pas bon de prendre sur soi la responsabilité de supprimer un office public dont

[1] Piat de Mons, *Prælectiones juris regularis*, 1898, t. II, p. 7. — De Brabandère-Van Coillie, *Juris canonici Compendium*, 1898, t. I, n. 620.

l'usage existe encore presque partout, du moins dans nos contrées. Et encore dans ce cas il nous semble qu'il vaudrait mieux ne pas demander cette permission, ou demander seulement celle d'avoir des vêpres plus courtes, auxquelles on ferait assister les enfants ou les grandes personnes convoquées aux catéchismes ou aux réunions, à qui l'on donnerait ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement.

II. Quand les vêpres sont vers deux ou trois heures et le salut plus tard dans la soirée, laquelle de ces deux cérémonies devraient choisir de préférence les personnes qui ne peuvent ou ne veulent assister qu'à l'une des deux ? — Nous ne pouvons ici que donner notre avis particulier, car il n'y a pas de règle, et l'Eglise, du moins à notre connaissance, ne s'est jamais prononcée à ce sujet. Pour nous donc :

1° Nous exciterions beaucoup les personnes qui le pourraient, même en se gênant un peu et en qui nous verrions quelque bonne volonté, à assister aux deux, car alors elles sanctifieraient très bien l'après-midi du dimanche, recevraient par là beaucoup de grâces et acquerraient beaucoup de mérites.

2° Si elles ne le pouvaient ou ne le voulaient pas, n'y étant pas obligées, nous les engagerions à assister de préférence aux vêpres, s'il y avait à ces vêpres une instruction qui pourrait leur être utile, tandis qu'il n'y en aurait point au salut.

3° S'il n'y avait instruction ni aux vêpres ni au salut, nous les exciterions à assister de préférence à celui des deux offices qui durerait le plus longtemps et où elles pourraient par leur assistance donner le plus d'édification extérieure, parce que ce serait pour elles le moyen de mériter davantage et de faire un peu plus de bien.

4° En dehors de là, nous leur conseillerions simplement d'assister de préférence à celui des deux offices auquel elles se sentiraient le plus portées, et auquel elles croient qu'elles assisteraient avec plus de dévotion. Pour notre part cependant, nous croyons qu'en général la piété a plus à gagner à l'assistance au salut du Saint-Sacrement qu'à l'assistance aux vêpres non suivies de la bénédiction, parce que la vue seule de la sainte hostie exposée dans l'ostensoir, et la bénédiction solennelle qui termine la cérémonie, et, disons-le également, les chants ordinairement plus touchants qui accompagnent ces saluts, sont de nature à remuer plus fortement les âmes, à leur inspirer plus de dévotion, à leur faire concevoir des résolutions plus solides, et à leur apporter les secours de grâces actuelles plus abondantes, d'autant plus que pour Notre-Seigneur bénir c'est faire du bien. Donc, toute autre chose égale, nous préférerions le salut du Saint-Sacrement aux vêpres isolées de toute autre cérémonie ou instruction.

Q. — Un décret émanant de notre évêque et annexé aux statuts diocésains est ainsi conçu : *Episcopus omnibus et singulis confessariis qui ab ordinatione ad sacrum presbyteratum annum decimum expleverint, et etiam, in casu necessitatis, omnibus aliis, benigne concedit facultatem absolvendi ab omni peccato contra castitatem sacerdotes eorumque complices, exceptis solummodo, etc...*

Or, voici le cas que j'ai eu à trancher dernièrement, moi, jeune confesseur qui suis encore loin d'avoir mes dix ans de sacerdoce révolus. Une personne vient se confesser et accuse un péché réservé, et justement un de ceux qui font l'objet de la concession dont je viens de citer le texte. Comme je lui faisais observer que je n'avais pas le pouvoir des cas réservés, mais qu'elle pourrait recevoir l'absolution soit de M. le Curé de la paroisse, soit de l'un des prêtres du voisinage, elle me déclara qu'elle éprouvait une grande répugnance à confesser cette faute à M. le Curé de la paroisse. Quant aux prêtres voisins, il n'y fallait guère songer : d'une part sa situation de domestique ne lui permettait pas de sortir très facilement, et, d'autre part, le plus rapproché des prêtres qui eût le pouvoir des cas réservés se trouvait encore à une heure de distance environ. J'ai cru bon néanmoins de lui conseiller de s'adresser à un autre prêtre, après lui avoir dit toutefois que si elle voulait revenir dans quelques jours, je l'absoudrais, mon intention étant de demander les pouvoirs nécessaires.

Ai-je bien ou mal agi ?... Pouvais-je considérer ce cas comme un cas de nécessité prévu par le décret épiscopal ?... Qu'en pense l'*Ami ?...*

R. — L'*Ami* pense que, dans l'exposé de votre cas, vous omettez justement de fournir les données qui lui permettraient de faire cesser votre perplexité.

Toute la question en effet est de savoir si vous vous trouviez dans le cas de nécessité prévu par votre évêque. Quand donc y a-t-il, pour un pénitent qui a encouru la réserve, cas de nécessité ? En d'autres termes, quelles sont les circonstances dans lesquelles il est nécessaire, pour une personne coupable de péché réservé, de recevoir l'absolution ? — Ces circonstances sont principalement le scandale, l'infamie ou le déshonneur qui pourraient résulter pour elle de son renvoi sans absolution, l'ennui de rester trop longtemps dans l'état de péché mortel, par exemple deux ou trois jours, dit saint Alphonse, et surtout l'obligation urgente d'accomplir le précepte de la sainte communion.

Or, de ce que vous nous écrivez, il nous est impossible de conclure à l'existence de l'une ou de l'autre de ces circonstances. Si la personne dont vous parlez n'était pas dans l'un des cas ci-dessus indiqués, vous avez sagement agi en lui conseillant de s'adresser à un prêtre qui eût le pouvoir, ou de revenir auprès de vous quand vous l'auriez obtenu. Mais dans le cas contraire, vous pouviez l'absoudre, et vous deviez le faire, à supposer que rien d'ailleurs ne s'y opposât. La concession épiscopale n'est pas limitée au cas où le pénitent pourrait se confesser à un prêtre ayant juridiction ordinaire ou déléguée sur les cas réservés. Vous ne devez donc pas lui donner cette interprétation restrictive.

D'ailleurs quand même cette concession n'existerait ni dans vos statuts, ni dans les actes épiscopaux, dès lors qu'il était nécessaire pour votre pénitente de recevoir l'absolution, et qu'elle ne

pouvait s'adresser ni à l'évêque ni au grand Pénitencier de sa cathédrale, vous pouviez lui donner l'absolution. Il est vrai qu'elle aurait pu peut-être, en se gênant un peu, se confesser à quelque curé du voisinage, mais elle n'était pas obligée de le faire. On est toujours libre de renoncer à un privilège. Or, quand on est tombé dans un cas réservé, c'est un privilège que de pouvoir en obtenir l'absolution d'un prêtre ordinaire que l'évêque a délégué à cet effet. On peut donc en refuser le bénéfice, et se faire absoudre par un autre prêtre, s'il y a nécessité de sortir de l'état de péché.

Alors, direz-vous, pourquoi notre évêque nous a-t-il fait cette concession ? — Pour que le pénitent absous par vous, dans le cas de nécessité, ne soit plus obligé de soumettre le cas réservé au pouvoir des clés. Il est bien vrai que, dans ce cas, tout confesseur peut absoudre des péchés réservés ; mais, en dehors d'une concession spéciale de l'évêque, l'absolution qu'il donne n'est, suivant l'opinion commune, qu'indirecte (saint Alphonse, n. 585), et le pénitent doit se présenter à l'évêque ou à son délégué pour être absous directement soit de la réserve, soit de la censure. Au contraire, le pénitent absous par vous est, grâce à la faveur qui vous est accordée, complètement relevé et de la réserve et de la censure.

LITURGIE

Q. — D'après le *Ritus celebrandi Missam*, x, 5, la formule *Calicem salutaris* doit se dire seulement après la purification de la patène en prenant le calice de la main droite.

Par contre, la rubrique de l'Ordinaire de la Messe laisse supposer qu'on dit cette même formule tout en recueillant les fragments et en purifiant la patène : « Extergit patenam super calicem, *interim dicens*. »

Comment concilier ces deux Rubriques, et laquelle des deux suivre ?

R. — Certains prétendent que les Rubriques insérées dans l'Ordinaire de la Messe sont plus anciennes et plus vénérables que les autres, et ils en concluent qu'on doit les suivre de préférence. C'est une erreur.

Ces rubriques ont été placées çà et là dans le Canon de la Messe pour rappeler seulement au célébrant ce qu'il a à dire ou à faire, et l'empêcher de rien oublier de ce qui est prescrit. Mais l'ordre dans lequel tout doit se faire et se dire est plutôt marqué dans les rubriques générales, auxquelles il doit recourir.

Voyez, par exemple, le décret du 18 déc. 1779, n. 2515, ad 10. Il ordonne de bénir l'encens suivant les rubriques du *Ritus servandus*, tit. IV, n. 4, et du Cérémonial des Evêques, liv. I, chap. XXIII, n. 1 et 2, montrant ainsi que la croix qui figure au mot *bene✝dicaris*, dans la Rubrique de l'Ordinaire de la Messe avant l'Introït, n'a été placée là que pour remettre en mémoire l'obligation *et non le moment précis* de bénir l'encens.

Pareillement, la rubrique du Canon de la Messe se rapportant au *Libera* qui suit le *Pater*, rappelle uniquement ce qu'il y a à faire. Pour savoir dans quel ordre les choses doivent se passer, il faut recourir encore au *Ritus servandus*, tit. x, n. 2.

Il faut en dire autant de la Rubrique qui nous occupe. A s'en tenir à l'Ordinaire de la Messe, on pourrait vraiment croire qu'on doit dire toute la prière *Quid retribuam* en recueillant les parcelles de l'hostie sur le corporal et en purifiant la patène. Cependant il ne faut voir dans cette rubrique qu'un résumé de ce que le célébrant doit faire, et il lui reste à consulter le *Ritus servandus*, tit. x, n. 5, pour que tout s'accomplisse en temps et lieu.

Le prêtre, en conséquence, doit attendre qu'il ait recueilli les fragments laissés sur le corporal et purifié la patène, pour commencer à dire *Calicem salutaris accipiam*, etc.

Q. — Vous rappeliez naguère la défense de dire plus d'une messe dans un oratoire privé. Or, est-ce que le fait du privilège de l'autel portatif accordé à tout évêque ne le dispense pas de cette défense ? Il peut célébrer dans la chambre à coucher, voisine de la chapelle, et il ne le pourrait pas dans cette dernière ? Il semble qu'il le peut, non en raison du privilège attaché à cette chapelle, mais en vertu de son privilège personnel.

R. — Effectivement, Clément XI, dans le texte que nous avons rapporté page 814, visait le seul cas de certains évêques qui, sans être en villégiature chez les propriétaires de l'oratoire domestique, voulaient y dire leur messe, alors que l'aumônier de la chapelle, ayant déjà dit la sienne, avait par le fait épuisé le droit qu'on avait d'y célébrer. Mais quand l'évêque est l'hôte de la maison qui a un oratoire privé ou domestique, la messe de l'aumônier n'est plus un obstacle pour lui, et il peut y célébrer, comme vous le dites très bien, en vertu de son privilège personnel. (Cf. S. Liguori, liv. VI, n. 359, *Not. III;* Craisson, tome III, n. 3573).

Q. — Un tableau dûment approuvé « Festorum titularium Ecclesiæ Cathedralis, ecclesiarum parochialium et missionum diœcesis X... cum translationibus, rite peractis, juxta rubricas et kalendarium provinciale a Sede Apostolica approbatum, vi indulti 2 maii 1892 » était distribué à tous les membres du clergé diocésain à la date du 11 nov. 1897.

Le 3 mai 1904, un curé du diocèse écrit à Monseigneur que par décret *Urbis et Orbis* du 10 fév. 1901, la fête de saint Jean-Baptiste de la Salle ayant été reportée au 15 du mois de mai, le 13 est devenu le premier jour libre pour recevoir les fêtes dûment transférées. N'y aurait-il pas lieu alors de modifier l'Ordo particulier de sa paroisse au sujet de la fête patronale de saint Philippe, en fixant la fête de saint Jacques, apôtre, au 13, et celle de l'Apparition de saint Michel au 14, au lieu du 14 mai pour saint Jacques, et du 22 mai pour l'Apparition, comme l'indique le tableau approuvé le 11 novembre 1897 ?